

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Communiqué de presse de la Fédération protestante de France suite à la publication de l’Avis 139 du Comité consultatif national d’éthique (CCNE) du mardi 13 septembre 2022

Communiqué de presse du 14 septembre 2022

Suite à l’avis du Comité Consultatif National d’Éthique publié mardi 13 septembre 2022 qui ouvre la possibilité d’une aide active à mourir, le protestantisme français souhaite s’exprimer à propos de cette perspective sur laquelle il porte ses réflexions depuis plusieurs années.

La Fédération protestante de France (FPF) a pris acte du caractère prudent de l’Avis 139 du Comité consultatif national d’éthique (CCNE) et du fait qu’il valide une évolution de la législation pour permettre, dans certains cas, une aide active à mourir.

La FPF salue l’encouragement du CCNE à déployer les mesures de santé publique nécessaires au développement des soins palliatifs ainsi qu’à une meilleure connaissance et application de la loi Leonetti-Clayes. Elle prend acte des réserves exprimées par huit membres du CCNE. Elle partage la crainte qu’en l’absence de réelle évaluation des effets de la loi Leonetti-Clayes et face à l’insuffisance des moyens actuellement alloués au développement des soins palliatifs, l’évolution législative proposée soit principalement motivée par des raisons économiques ou idéologiques.

La FPF mesure la complexité du sujet et soutient la perspective d’une convention citoyenne et d’un grand débat national. En concertation avec les autorités religieuses membres de la Conférence des Responsables des Cultes en France, elle participera de manière active à ces discussions.

Par ailleurs, la FPF s’engage à poursuivre ses réflexions sur la prise en charge de la fin de vie et à reprendre les points de vue exprimés dans l’ouvrage de sa Commission Éthique et Société « Éthique & protestantisme, éléments de réflexions » paru en 2021 pour les enrichir grâce aux éclairages proposés dans l’Avis 139 concernant « les personnes majeures atteintes de maladies graves et incurables, provoquant des souffrances physiques ou psychiques réfractaires, dont le pronostic vital est engagé à moyen terme ».

Eu égard à la diversité de ses membres en débat, la FPF tient à rappeler les quatre principes structurants qui guident sa réflexion éthique à propos de la fin de vie :

- 1) **Dieu est à l’origine de toute vie.** Pour les chrétiens, la dignité est intrinsèque à toute personne parce qu’elle est créée à l’image de Dieu ; elle ne s’acquiert, ni ne se perd.
- 2) **La vie est un don, une grâce.** Elle s’inscrit dans une interdépendance, où chacun est, à la fois et successivement, aidé et aidant.
- 3) **La finitude est un élément structurant de la condition humaine.**
- 4) **Le principe de la compassion fraternelle avec les plus vulnérables.**

Contact presse :

Gaëtan Landes : 06 69 18 15 95, gaetan.landés@federationprotestante.org